



RÉGLEMENT ET FONCTIONNEMENT CANTINE, GARDERIE, ÉTUDE ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

La Régie « Vie Scolaire » comprend les services de cantine, garderie et étude pour lesquels un code barre par prestation est attribué à chaque élève et scanné lors de l'utilisation des services, permettant ainsi une facturation unique mensuelle.

GARDERIES

Réservations en ligne sur notre « portail famille » ou en Mairie

MATIN :

Elle est assurée à partir de 7h00 le matin jusqu'à l'ouverture des classes, par 3 agents de la collectivité qui sont chargés de la prise en charge des enfants et de leur pointage.

TARIFS :

1.60€ avant 8H00

1.10€ après 8H00

SOIR :

Elle est assurée de 16h30 à 18h30 (aucun dépassement d'horaire ne sera toléré) par 3 agents de la collectivité qui sont chargés de la prise en charge des enfants et de leur pointage à l'arrivée et au départ.

Un goûter est offert : lait, pain, confiture, fruits.

Des jeux sont mis à disposition.

TARIF : 1.60€/heure

Recommandations : Depuis le 6 Janvier 2020 la garderie est transférée dans la salle de jeux des maternelles, l'entrée se situant par la rue de Verdun (près de la Bibliothèque). Nous vous demandons d'accompagner les enfants jusqu'à la porte de la garderie.

En cas de retard ou d'imprévu, nous vous remercions de bien vouloir prévenir les agents aux numéros suivants :

06.75.53.42.79 ou 03.20.29.07.13

CANTINE

Situé Salle Mandela, le restaurant scolaire sert des repas en liaison froide, réchauffés sur place après livraison par notre prestataire « Sobrie Restauration ».

À 11h30, les enfants sont pris en charge par les agents de la collectivité qui ont chacun une classe à leur charge.

Un service unique « restauration » est mis en place depuis le 23 Avril 2019 :

- 11h30 pour les maternelles avec 5 agents,
- 11h30 pour les primaires avec 5 agents,
- 2 agents sont exclusivement chargés de la préparation et de la distribution des repas.

Possibilité de commander des repas sans porc ou végétariens, il vous suffit de le signaler au moment de la réservation. Pour les enfants souffrant d'allergies à certains aliments, même consigne, le signaler lors de la réservation des repas. **Pour les allergies plus importantes et dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**, il n'est pas possible d'offrir d'autres repas que ceux proposés au restaurant scolaire, vous avez **dans ce cas uniquement** la possibilité d'apporter le repas de votre enfant qui sera réchauffé sur place.

Réservations et tarifs de la cantine :

Les réservations s'effectuent mensuellement en ligne sur notre « portail famille » (contacter la mairie pour activation du compte) ou directement en Mairie (une fiche de réservation cantine est à votre disposition), vous pouvez également la télécharger sur le site. Les repas cantine doivent être réservés au plus tard **le Jeudi soir** pour la semaine suivante. Nous ne serons pas en mesure de mettre à jour les listes d'appel si cette formalité n'est pas accomplie.

TARIFS :

Quotient Familial :

0 à 800€ : 2.75€

801 à 1 200€ : 3.50€

1 201€ et plus : 3.80€

Pour les enfants allergiques apportant leur repas : 1.10 €

Pour les couples vivant maritalement, le quotient familial est calculé au vu des 2 avis d'imposition, le tarif maximum sera appliqué aux familles qui ne l'auraient pas fourni.

Une fiche de renseignements incluant le quotient familial est disponible sur notre site : www.marquillies.fr ou en mairie.

En ce qui concerne les annulations de repas :

Toute annulation doit être effectuée avant le Jeudi soir pour la semaine suivante.

Les annulations de cantine suite à hospitalisation de l'enfant à partir d'une semaine seront acceptées sur présentation d'un « bulletin de situation » de l'hôpital.

ÉTUDE

Elle débute après la classe à 16h30 jusqu'à 17h30 et est assurée par les enseignants.

Le tarif est fixé à 1.10€

Pour les familles ayant plusieurs enfants, le tarif est fixé à 1.10 € pour le premier enfant et 0.60 € pour les suivants.

FACTURATION ET PAIEMENT DES SERVICES

Une facture mensuelle regroupant les prestations cantine, garderie et étude est établie en fonction des consommations et présence réelles. Vous avez la possibilité de régler cette facture en ligne sur notre « portail famille », ou directement en Mairie par chèque ou en espèces.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter le délai de paiement indiqué sur la facture, tout retard entraînera la saisie d'un titre de paiement chargeant le Trésor Public de recouvrer les sommes dues.